

SALAIRES 2022, LE COMPTE N'Y EST PAS !

LA CGT-RATP, 1^{ERE} ORGANISATION SYNDICALE A LA RATP, a été reçue par la Direction dans le cadre de ses obligations de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) dont les salaires sont au cœur de ces discussions.

A notre grande surprise, **LA DIRECTION GENERALE PROPOSE UN « MINUSCULE » COUP DE POUCE DE 0,4%**, à saupoudrer dans différentes mesures sociales (environ 7,6 Millions d'€). **ALORS QUE DANS LE MEME TEMPS LA DIRECTION VA ANNONCER UN RÉSULTAT NET AUTOUR DE 200 MILLIONS D'€ POUR 2021.**

La Direction préfère imposer toujours plus d'efforts aux salariés par des plans de productivité sans fin. Elle reproche même le fait de bénéficier d'évolutions salariales par le mécanisme d'échelons et d'échelles. La CGT-RATP rappelle qu'elles ne sont que le fruit de l'ancienneté sur le poste qui font évoluer les agents en compétence et en technicité, voire parfois par le fait d'avoir passé des examens pour se hisser à une qualification ou une catégorie supérieure.

LORS DE SES VŒUX, LA PDG A SEMBLÉ DECONNECTÉE DE LA REALITÉ EN RÉMUNÉRANT LES EFFORTS DES AGENTS AVEC DES CALINS : « Vous êtes formidables, sans vous la RATP ne serait pas un des leaders mondiaux dans nos domaines ... ». Mme la PDG, ce n'est pas ce qu'attendent les travailleurs. On ne remplit pas son frigo avec des câlins !

Avec sa prime « pouvoir d'achat » fin 2021, Le Gouvernement a au moins raison sur un seul point : on ne peut pas vivre décemment avec un salaire brut en dessous 2 000 € (une pension non plus).

LA CGT-RATP REVENDIQUE :

- ✓ Compte tenu qu'il y a déjà eu 9 % d'inflation depuis 10 ans, un rattrapage de 3 % chaque année pendant 3 ans (hors négociations salariales 2022).
- ✓ Pas d'entrée de grille salariale en dessous de 2 000 € brut.
- ✓ De retrouver la pente d'échelon à 2 % et de dé plafonner leur évolution.
- ✓ De supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.
- ✓ D'ouvrir rapidement des discussions sur la réduction du temps de travail.
- ✓ D'indemniser dès le 1er dimanche et jour férié travaillé à 50 € (actuellement 3ème palier).
- ✓ Une revalorisation significative de l'Allocation Complémentaire de Déplacement (ACD) et d'Allocation pour Travaux de Nuit, Tardifs ou Matinaux (ATNTM).

Dans ce contexte de fortes attentes d'une augmentation générale des salaires, la CGT-RATP appelle les salariés à débattre et à agir dans une construction unitaire d'un rapport de force favorable pour arracher l'argent qui nous est dû !

Paris, le 05 février 2022



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris